

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2021_030

PPGs : Choix des entreprises pour les travaux 2021 de la tranche Tarn et tranche Cernon/Soulzon

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept juin, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Gilbert FAUCHER, Pierre HERRGOTT, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Arnaud CURVELIER par Gilbert FAUCHER, Alain DELMAS par Yves MALRIC, Daniel GIOVANNACCI par Pierre HERRGOTT, Serge GRASSET par Serge VÉDRINES, Catherine JOUVE par Didier CADAUX

Secrétaire de séance : Régis VALGALIER

Date de convocation : 08 juin 2021

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 13	Pouvoirs : 5
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le Président rappelle la nature des travaux à mener en 2021 dans le cadre des tranches annuelles suivantes :

- 5^e tranche du PPG « Gorges du Tarn » : Gestion de la ripisylve (Ispagnac, Quézac) (lot 1)
- 4^e tranche du PPG « Cernon-Soulzon » : gestion de la ripisylve sur 3 secteurs (lot 2)
- 5^e tranche du PPG « Cernon-Soulzon » : gestion de la ripisylve sur 4 secteurs (lot 3)
- 5^e tranche du PPG « Gorges du Tarn » : Traitement des laisses de crue (Ispagnac) (lot 4)
- 5^e tranche du PPG « Gorges du Tarn » : Traitement des laisses de crue (Les Vignes, Rivière-sur-Tarn) (lot 5)

La consultation des entreprises s'est déroulée du 26 avril 2021 au 21 mai 2021. Elle a fait l'objet d'une publication sur le profil acheteur www.achatpublic.com et sur les journaux de Midi Libre en Aveyron.

Cinq réponses sont parvenues au SMBVTAM dans les délais imposés. Aucune n'est parvenue hors délai. L'ouverture des plis a été réalisée par clé sécurisée et dématérialisée sur la plateforme le 21 mai 2021 avec lot 1 : 3 offres, lot 2 : 2 offres, lot 3 : 1 offre, lot 4 : 2 offres et lot 5 : 3 offres.

La commission d'achat s'est réunie le 8 juin 2021 et après présentation du rapport d'analyse, a formulé l'avis suivant :

Lot	Entreprise retenue (nom -ville)	Montant HT	Montant TTC
1	SARL Environnement Bois Énergie 1501 chemin des Dupines 30 100 ALES	2 150 €	2 580 €
2	SARL Le Jardinier 40 Avenue Hippolyte Puech 12 250 TOURNEMIRE	24 140 €	28 968 €
3	SARL Le Jardinier 40 Avenue Hippolyte Puech 12 250 TOURNEMIRE	24 062 €	28 874,40 €
4	Groupement : SARL Rouvière Francis 4 impasse du Tarnon 48 400 FLORAC-TROIS-RIVIERES GIE du Cèdre Salanson 48 320 ISPAGNAC	3 825 €	4 590 €
5	SARL Le Jardinier 40 Avenue Hippolyte Puech 12 250 TOURNEMIRE	4 900 €	5 880 €

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées,

Qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressé, le Président propose au conseil syndical, de retenir les offres précédentes, reconnues comme les offres économiquement les plus avantageuses.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Accepte le marché,

Décide d'attribuer le marché conformément à l'avis de la commission d'achat,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget prévisionnel,

Autorise le Président à signer le marché avec les entreprises retenues, ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 17/06/2021
et publié ou notifié
le 21/06/2021